

Réunion des directrices et des directeurs 26 & 27 mars 2018

Circonscription LILLE-1 LAMBERSART - Stéphane Coupé CPAIEN

Au programme...

- 1. Présentation des nouveaux documents académiques pour la mise en œuvre des APS :
 - [Circulaire natation n° 2017-127 du 22/08/17](#)
 - Protocole d'agrément des IEB pour les activités aquatiques
 - Encadrement / intervenants extérieurs
 - Spécificité des interventions pour les interventions de nature artistique / cirque
 - Étude de cas / échanges
- 2. Projets et partenariats
- 3. Outils d'aide à la programmation des compétences en EPS



Cadre réglementaire

Cadre réglementaire

- *Décret n° 2017-766 du 4 mai 2017 relatif à l'agrément des intervenants extérieurs apportant leur concours aux activités physiques et sportives dans les écoles maternelles et élémentaires publiques (JORF n° 0107 du 6 mai 2017)*
- *Circulaire n° 2017-127 du 22-8-17 relative à l'enseignement de la natation dans le 1^{er} et 2nd degré.*
- *Circulaire interministérielle n° 2017-116 du 6-10-2017 relative à l'encadrement des activités physiques et sportives*

Nouvelle circulaire « enseignement de la natation »

- Ce qu'il faut en retenir :
 - Elle abroge les circulaires précédentes.
 - 3 axes importants :
 - **Responsabilisation de l'enseignant au niveau pédagogique**, ce qui implique la construction de liens entre les PE et les MNS. Garde toute légitimité pour faire interrompre la séance s'il estime que les conditions de sécurité ne sont pas assurées.
 - **Normes d'encadrement** : On ne parle plus de classe d'enseignant mais de groupe-classe. Plus l'idée de « la classe de l'enseignant ». Ce sont donc les PE qui ont légitimité à constituer leurs groupes. Possible d'organiser des groupes d'enfants selon les compétences acquises les années antérieures.
 - La natation scolaire nécessite un encadrement renforcé : on ne peut pas avoir moins de deux encadrants par groupe, quelque soit l'effectif.

Nouvelle circulaire « enseignement de la natation »

- Pour **les IEB (intervenants extérieurs bénévoles)** :
 - On ne précise plus « la reprise d'appui », ils peuvent donc aller au grand bain, sans ligne d'eau.
 - Pas besoin d'agrément pour accompagner pour la vie collective (vestiaires et trajet) : accord du directeur / directrice dont le rôle est de « filtrer » qui peut accompagner. La personne ne doit pas être isolée dans les vestiaires, les sanitaires etc.
 - IEB : pour la maternelle, accord départemental.
 - Passage agrément : test d'aisance + partie théorique sous forme de stage. Agrément transmis à l'IA-DASEN après accord de l'IEN. Nouveau : formulaire d'honorabilité. Valable un an avec reconduction si la personne a accompagné régulièrement.
 - Ce n'est pas dans les missions des services civiques même avec BESAAN.

Cette année, une soixante de personnes ont participé au stage d'agrément



Que se passe-t-il ensuite ?

- Transmission du formulaire de demande d'agrément aux directrices et directeurs : faire remplir la demande individuelle d'agrément par les personnes ayant participé au stage complet (la liste vous sera communiquée ainsi que le fichier). Responsabilité civile et FIJAISV.
- Retour des demandes individuelles complétées au secrétariat.
- Transmission au DASEN.
- Communication de la liste des candidats agréés IEB.
- Autorisation des directeurs et directrices / planification de leurs interventions avec les PE. Communication séquence d'enseignement aux IEB et documents ressources pour les activités que je fournis.



Agréments
des IEB
Session
2017-2018

Encadrement des activités physiques et sportives

- Les points saillants de la circulaire
- ■ Dans le cas d'un partenariat, une intervention « régulière » en E.P.S. doit donner lieu à **l'établissement d'une convention : à partir de 2 séances**
- ■ La plupart des intervenants professionnels sont « réputés agréés »
- ■ Les intervenants qui ne sont pas réputés agréés doivent faire l'objet d'un « agrément »
- ■ Un agrément (quel qu'il soit) ne donne pas droit d'intervention dans une école
- ■ Dans tous les cas c'est le directeur qui autorise l'intervention



Encadrement des activités physiques et sportives

- Désormais, **une seule et même convention quelle que soit la nature des interventions et des partenariats : un nouveau document existe, qui est la référence unique. Donc, les conventions émises par les associations et les clubs n'ont pas de valeur.**
- Fournir le projet pédagogique qui définit les rôles de chacun. Doit être réalisé à l'occasion d'un temps de concertation entre PE et les intervenants. Nouveau : annexer le règlement intérieur de l'école.
- Le PE garde la responsabilité de l'enseignement et de la sécurité des élèves.
- Des annexes selon que l'intervenant est « réputé agréé » ou doit faire l'objet d'un agrément + formulaire d'honorabilité.

Ce qu'il n'est pas possible :

- *Faire intervenir un parent bénévolement sans demande d'agrément et sans formulaire d'honorabilité. **Même pour une séance.***

Il est possible qu'un parent titulaire d'une carte professionnelle intervienne sans convention, si intervention = 1 séance mais reste soumis à l'autorisation du directeur.

Les cas sont multiples pour les personnes réputées agréées : me consulter pour étudier ensemble les annexes qui conviennent.

Le formulaire d'honorabilité est rempli par l'intervenant et autorise un service académique spécifique à consulter le FIJAISV (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).



Encadrement
des activités
physiques et
sportives

Encadrement des activités physiques et sportives

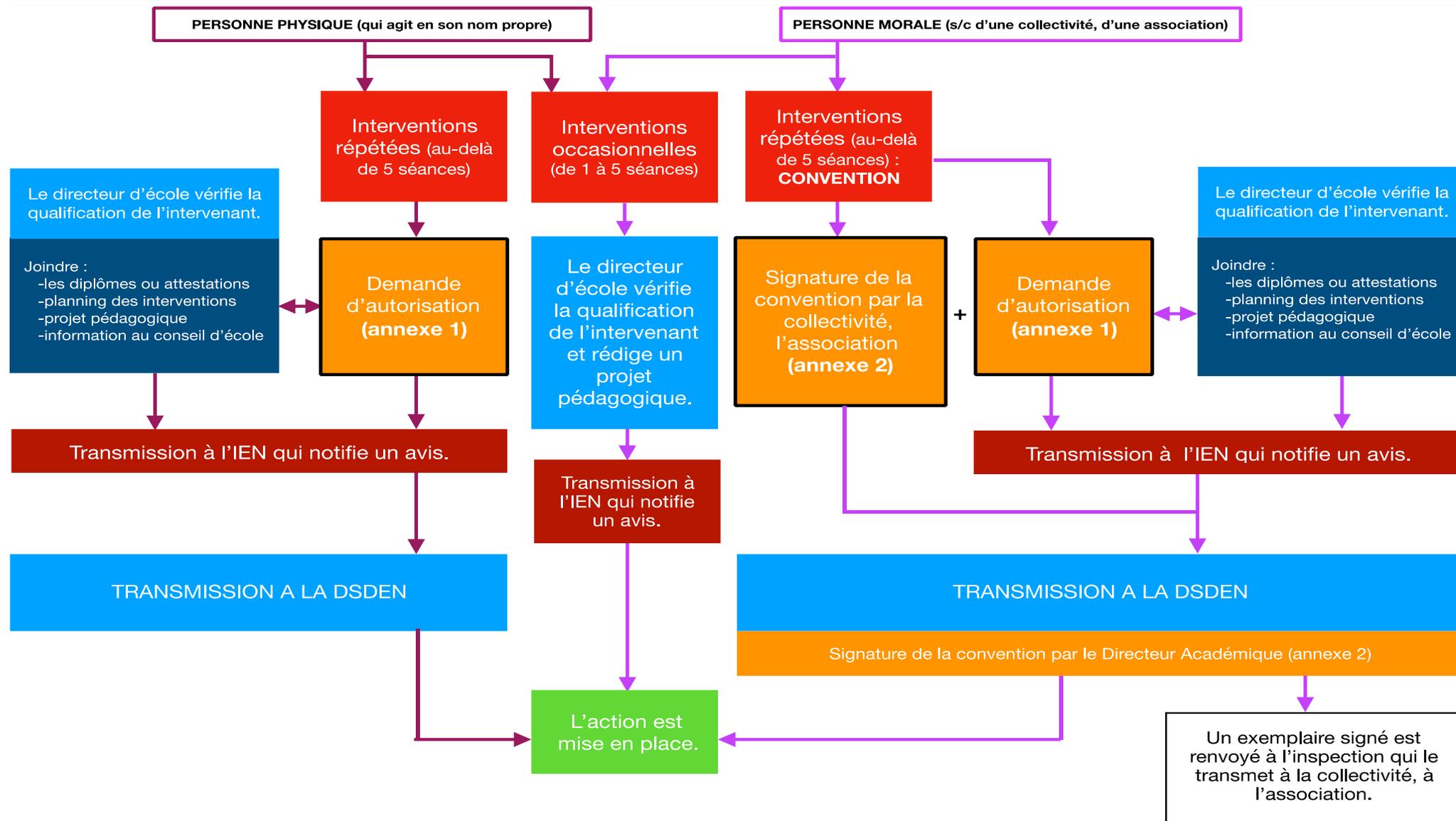
- Présentation des documents :
 - [Convention](#)
 - Annexes
- Le taux d'encadrement pour le VTT et cyclo reste identique : 1 encadrant pour 12 enfants. Les dispositions restent inchangées pour les activités cyclo.



Étude de quelques cas...

- Cas n°1 : le club de rugby, sous-statut d'association, présente une convention pour l'activité rugby à l'école à la directrice. Document édité par l'association. Un titulaire du BPJEPS épaulé par un service civique au sein de l'association.
- Cas n°2 : un moniteur sportif en tennis souhaite intervenir dans le cadre de son contrat d'apprentissage et sollicite le directeur d'une école.
- Cas n°3 : Une mère d'élève, professeur d'EPS dans un collège, propose d'intervenir bénévolement dans la classe de son fils pour sensibiliser les élèves à l'escrime. Elle prête le matériel du club où elle entraîne des enfants chaque mercredi après-midi. Elle propose d'intervenir pour 10 séances.
- Cas n°4 : Une collègue enseignante, retraitée depuis peu, propose d'accompagner ses collègues et les élèves.
- Cas n°5 : L'animateur d'un Parc accrobranche (dans le cadre d'une sortie avec nuitée) prend le relai sur un parent accompagnateur qui en profite pour visiter le village voisin.

PROCÉDURES ADMINISTRATIVES POUR UNE INTERVENTION EXTÉRIÈRE DE NATURE ARTISTIQUE





Projets et partenariats



- L'initiative revient aux écoles et non pas aux clubs ou aux fédérations.
- Reprise du Car-foot à la rentrée prochaine
 - Une ressource format cd-rom : **le football au cycle 2** : situations de référence pour l'APS, situations de jeux selon 3 thèmes (espace, ballon, les autres), des éducatifs pour renforcer les acquis, des indicateurs pour orienter l'observation et l'évaluation de l'enseignant
- Ligue d'athlétisme :
 - Faire découvrir l'athlétisme au plus grand nombre : à la rentrée 2018 : 1 kit par circonscription avec les animations financées par la DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).
 - Une ressource au format cd-rom : **les activités athlétiques à l'école** un ensemble de fiches claires élaborées conjointement par la fédération d'athlétisme et l'Education nationale. Objectifs, critères de réussite, consignes de réalisation...



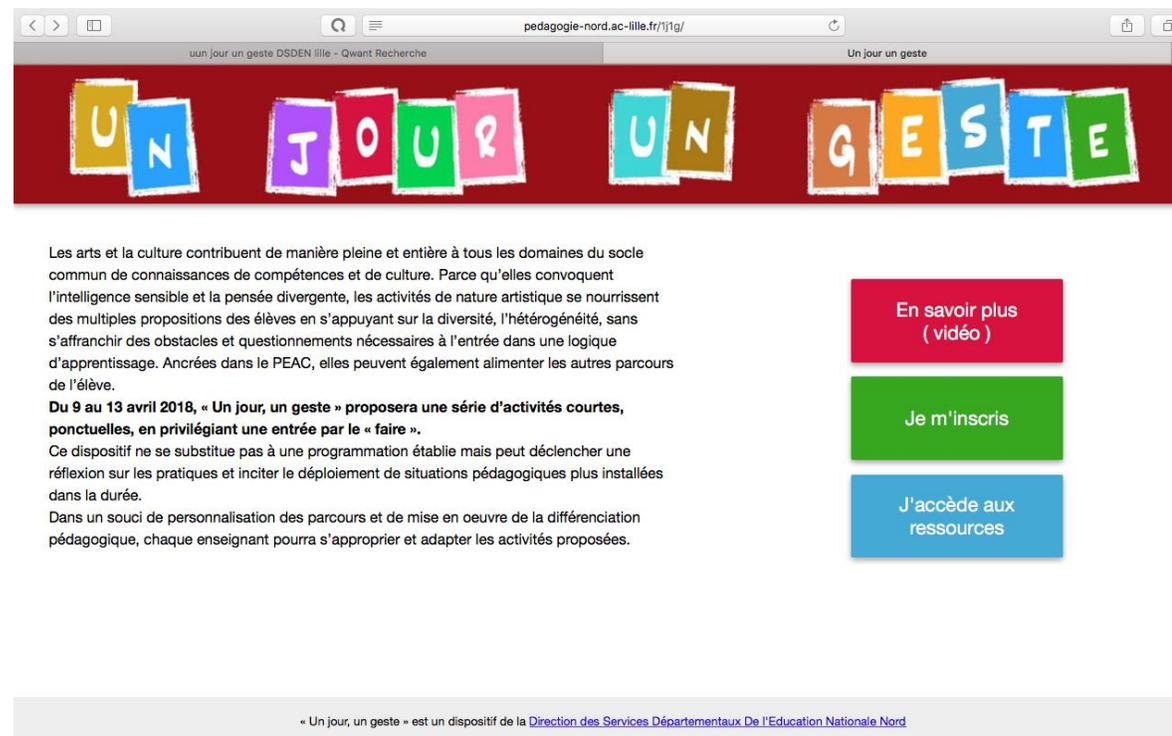
Projets et partenariats



- Relance du partenariat avec la Fédération de Golf.
- **Association Droit Au Vélo (ADAV)** : montre l'augmentation significative des usagers en milieu urbain.
 - Dans la métropole : entre 2^{ème} semestre 2015 et 2^{ème} semestre augmentation de 42% du nombre de cyclistes (Source : ADAV / Céréma 2016)
 - À mettre en relation avec **le Parcours citoyen de l'élève** : le parcours « **l'élève rouleur** » dans le cadre de l'agrément cyclo. Une ressource académique
 - Action « Cyclo-famille » le samedi 14 avril 2018.
 - Session agrément cyclo : mardi 17 avril à l'école Samain de Lambersart
 - **Semaine nationale de la marche et du vélo** (5^{ème} édition)

Projets et partenariats

Opération « Un jour, un geste » :
Semaine du 9 au 13 avril 2018



un jour un geste DSDEN Lille - Qwant Recherche

Un jour un geste

UN JOUR UN GESTE

Les arts et la culture contribuent de manière pleine et entière à tous les domaines du socle commun de connaissances de compétences et de culture. Parce qu'elles convoquent l'intelligence sensible et la pensée divergente, les activités de nature artistique se nourrissent des multiples propositions des élèves en s'appuyant sur la diversité, l'hétérogénéité, sans s'affranchir des obstacles et questionnements nécessaires à l'entrée dans une logique d'apprentissage. Ancrées dans le PEAC, elles peuvent également alimenter les autres parcours de l'élève.

Du 9 au 13 avril 2018, « Un jour, un geste » proposera une série d'activités courtes, ponctuelles, en privilégiant une entrée par le « faire ».

Ce dispositif ne se substitue pas à une programmation établie mais peut déclencher une réflexion sur les pratiques et inciter le déploiement de situations pédagogiques plus installées dans la durée.

Dans un souci de personnalisation des parcours et de mise en oeuvre de la différenciation pédagogique, chaque enseignant pourra s'approprier et adapter les activités proposées.

[En savoir plus \(vidéo \)](#)

[Je m'inscris](#)

[J'accède aux ressources](#)

« Un jour, un geste » est un dispositif de la [Direction des Services Départementaux De l'Education Nationale Nord](#)



Outils d'aide à la programmation des compétences en EPS

- Ressources Eduscol pour l'EPS regroupées pour concevoir son enseignement :
 - Pour le [cycle 2](#)
 - Pour le [cycle 3](#)
- Ressources de la DSDEN sur [les nouveaux programmes en EPS](#) du cycle 1 au cycle 3 :
 - Les compétences en EPS en lien avec le socle commun, volets 1, 2 et 3 dans les cycles 2 et 3
 - Des exemples dans différentes activités cycles 2 et 3, approche par l'EPS
 - La juxtaposition des textes cycle 2/cycle 3



Merci, c'est fini...